



Union des syndicats du canton de Genève

Secrétariat: Terreaux-du-Temple 6, 1201 Genève - Tél. 022 731 87 07 - uscg.secretariat@asro1918.org

Rapport des vérificateurs - comptes 1996

Vérification opérée le jeudi 20 mars 2025

Les vérificateurs Serge ANET (SEV) et Jacques ROBERT (UNIA) – cooptés par consultation des composantes USCAG en décembre 2024 – soit les soussignés ont vérifié, conformément aux dispositions statutaires de l'USCAG, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1996.

Après avoir relevé le capital de l'exercice précédent qui se montait à 74238.56 CHF nous constatons qu'au 31 décembre 1996:

La caisse a été mise à zéro, le compte chez PostFinance totalise 28'143.39 CHF, celui de la banque COOP indique 16077.25 CHF et les titres totalisent 301.00 CHF ; le capital s'établit à 48227.07 CHF consécutivement à une perte de 26011.49 CHF. Nous disposons des pièces justificatives attestant de l'existence de cette fortune.

Par rapport à l'exercice 1995 la différence de fortune s'explique notamment par le fait que l'USCAG accepta d'être le centre de liaison des entités référendaires nationales de la campagne contre la modification de la LTr (loi sur le travail) et l'extension du travail de nuit, dans ses comptes

1. apparaissent 29'883.55 CH à ce titre,
2. 3417.65 CHF pour la production de 3500 disques compacts distribués en Suisse romande, ainsi que le passage de diapositives dans les cinémas pour 7'664.50 CH ;
3. heureusement que les USC VD + FR + JU + VS + NE et Jura bernois contribuèrent aux coûts avec 8'427.30 CHF pour les CD, pour les affiches R4 avec 5757.45 CHF + pour les cinémas 3674.30 CHF ;
4. la cessation du versement de la subvention USS aux Unions syndicales de plus de 20'000 affilié-e-s, soit 10'000 CHF de produits en moins que l'année précédente.

Le bilan et le compte d'exploitation concordent avec la comptabilité.

La comptabilité est régulièrement tenue, les pièces comptables ayant été vérifiées par sondage.

Nous remercions le secrétaire & trésorier pour le travail accompli.

Sur la base de notre examen, les vérificateurs soussignés recommandent à l'Assemblée générale des délégué-e-s de l'USCAG d'approuver les comptes tels qu'ils sont présentés par le Secrétariat et de lui donner décharge.

Signé à Genève, le 20 mars 2025.

Serge ANET - SEV

Jacques ROBERT - Unia



Rapport des vérificateurs - comptes 2001

Vérification opérée le jeudi 23 janvier 2025

Les vérificateurs Serge ANET (SEV) et Jacques ROBERT (UNIA) – cooptés par consultation des composantes USCAG en décembre 2024 – soit les soussignés ont vérifié, conformément aux dispositions statutaires de l'USCAG, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2001.

Après avoir relevé le montant des Capitaux propres de l'exercice précédent qui se montait à 58'232.57 CHF nous constatons qu'au 31 décembre 2001:

les liquidités chez PostFinance, celles auprès de la banque COOP et les titres totalisent 46'990.69 CHF ;

le compte de fortune s'établit à 49'217.27 CHF consécutivement à une perte de 1'168.25 CHF.

Nous disposons des pièces justificatives attestant de l'existence de cette fortune.

Le prêt à long terme de 2500.00 CHF consenti à l'ASRO pour l'aider à acheter sa photocopieuse a été remboursé à USCAG le 27/03/2001.

Par rapport à l'exercice 2000 la différence de fortune s'explique notamment par

1. don de 1000 CHF pour la campagne en faveur de l'assurance maternité ;
2. restitution de 5000 CHF à CGAS de la subvention de l'USS reçue pour la campagne contre l'AFU chômage en 1997;
3. remboursement de 1847 CHF à CGAS pour des cotisations de membres.

Le bilan et le compte d'exploitation concordent avec la comptabilité.

La comptabilité est régulièrement tenue, les pièces comptables ayant été vérifiées par sondage.

Nous remercions le secrétaire & trésorier pour le travail accompli.

Sur la base de notre examen, les vérificateurs soussignés recommandent à l'Assemblée générale des délégué-e-s de l'USCAG d'approuver les comptes tels qu'ils sont présentés par le Secrétariat et de lui donner décharge.

Signé à Genève, le 04 février 2025.

Serge ANET - SEV

Jacques ROBERT - Unia



Union des syndicats du canton de Genève

Secrétariat: Terreaux-du-Temple 6, 1201 Genève - Tél. 022 731 87 07 - uscg.secretariat@asro1918.org

Rapport des vérificateurs - comptes 2002

Vérification opérée le jeudi 23 janvier 2025

Les vérificateurs Serge ANET (SEV) et Jacques ROBERT (UNIA) – cooptés par consultation des composantes USCAG en décembre 2024 – soit les soussignés ont vérifié, conformément aux dispositions statutaires de l'USCAG, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002.

Après avoir relevé le montant des Capitaux propres de l'exercice précédent qui se montait à 49'217.27 CHF nous constatons qu'au 31 décembre 2002:

les liquidités chez PostFinance, celles auprès de la banque COOP et les titres totalisent 39'894.49 CHF ;

le compte de fortune s'établit à 42'178.22 CHF consécutivement à une perte de 7'039.05 CHF.

Nous disposons des pièces justificatives attestant de l'existence de cette fortune.

Par rapport à l'exercice 2001 la différence de fortune s'explique notamment par

1. versement à la CGAS du salaire d'une personne ayant numérisé les affiches de nos archives avec l'établissement d'une base de données.

Le bilan et le compte d'exploitation concordent avec la comptabilité.

La comptabilité est régulièrement tenue, les pièces comptables ayant été vérifiées par sondage.

Nous remercions le secrétaire & trésorier pour le travail accompli.

Sur la base de notre examen, les vérificateurs soussignés recommandent à l'Assemblée générale des délégué-e-s de l'USCAG d'approuver les comptes tels qu'ils sont présentés par le Secrétariat et de lui donner décharge.

Signé à Genève, le 04 février 2025.

Serge ANET - SEV

Jacques ROBERT - Unia



Rapport des vérificateurs - comptes 2003

Vérification opérée le jeudi 23 janvier 2025

Les vérificateurs Serge ANET (SEV) et Jacques ROBERT (UNIA) – cooptés par consultation des composantes USCAG en décembre 2024 – soit les soussignés ont vérifié, conformément aux dispositions statutaires de l'USCAG, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.

Après avoir relevé le montant des Capitaux propres de l'exercice précédent qui se montait à 42'217.27 CHF nous constatons qu'au 31 décembre 2003:

les liquidités chez PostFinance, celles auprès de la banque COOP et les titres totalisent 37'002.94CHF ;

le compte de fortune s'établit à 39'067.17 CHF consécutivement à une perte de 3'111.05 CHF.

Nous disposons des pièces justificatives attestant de l'existence de cette fortune.

Par rapport à l'exercice 2002 la différence de fortune s'explique notamment par

1. versement à la CGAS d'une contribution de 3000 CHF pour la campagne en faveur de l'élection de Charles BEER au Conseil d'Etat.

Le bilan et le compte d'exploitation concordent avec la comptabilité.

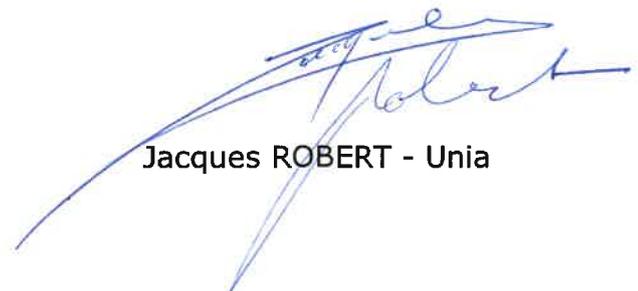
La comptabilité est régulièrement tenue, les pièces comptables ayant été vérifiées par sondage.

Nous remercions le secrétaire & trésorier pour le travail accompli.

Sur la base de notre examen, les vérificateurs soussignés recommandent à l'Assemblée générale des délégué-e-s de l'USCAG d'approuver les comptes tels qu'ils sont présentés par le Secrétariat et de lui donner décharge.

Signé à Genève, le 04 février 2025.


Serge ANET - SEV


Jacques ROBERT - Unia



Union des syndicats du canton de Genève

Secrétariat: Terreaux-du-Temple 6, 1201 Genève - Tél. 022 731 87 07 - uscg.secretariat@asro1918.org

Rapport des vérificateurs - comptes 2004

Vérification opérée le jeudi 23 janvier 2025

Les vérificateurs Serge ANET (SEV) et Jacques ROBERT (UNIA) – cooptés par consultation des composantes USCAG en décembre 2024 – soit les soussignés ont vérifié, conformément aux dispositions statutaires de l'USCAG, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.

Après avoir relevé le montant des Capitaux propres de l'exercice précédent qui se montait à 37'002.94 CHF nous constatons qu'au 31 décembre 2004:

les liquidités chez PostFinance, celles auprès de la banque COOP et les titres totalisent 37'587.89 CHF ;

le compte de fortune s'établit à 39'665.37 CHF consécutivement à un bénéfice de 598.20 CHF.

Nous disposons des pièces justificatives attestant de l'existence de cette fortune.

Par rapport à l'exercice 2003 la différence de fortune s'explique notamment par

1. encaissement/versement de l'USS à USCAG de cotisations 2003 de membres associés au niveau national.

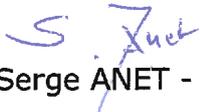
Le bilan et le compte d'exploitation concordent avec la comptabilité.

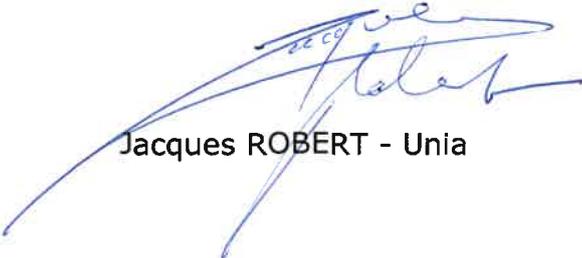
La comptabilité est régulièrement tenue, les pièces comptables ayant été vérifiées par sondage.

Nous remercions le secrétaire & trésorier pour le travail accompli.

Sur la base de notre examen, les vérificateurs soussignés recommandent à l'Assemblée générale des délégué-e-s de l'USCAG d'approuver les comptes tels qu'ils sont présentés par le Secrétariat et de lui donner décharge.

Signé à Genève, le 04 février 2025.


Serge ANET - SEV


Jacques ROBERT - Unia



Rapport des vérificateurs - comptes 2005

Vérification opérée le jeudi 23 janvier 2025

Les vérificateurs Serge ANET (SEV) et Jacques ROBERT (UNIA) – cooptés par consultation des composantes USCAG en décembre 2024 – soit les soussignés ont vérifié, conformément aux dispositions statutaires de l'USCAG, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.

Après avoir relevé le montant des Capitaux propres de l'exercice précédent qui se montait à 39'665.37 CHF nous constatons qu'au 31 décembre 2005:

les liquidités chez PostFinance, celles auprès de la banque COOP et les titres totalisent 38'994.44 CHF ;

le compte de fortune s'établit à 41'085.42 CHF consécutivement à un bénéfice de 1420.05 CHF.

Nous disposons des pièces justificatives attestant de l'existence de cette fortune.

Par rapport à l'exercice 2004 la différence de fortune s'explique notamment par

1. encaissement/versement de l'USS à USCAG de cotisations 2004 de membres associés au niveau national.

Le bilan et le compte d'exploitation concordent avec la comptabilité.

La comptabilité est régulièrement tenue, les pièces comptables ayant été vérifiées par sondage.

Nous remercions le secrétaire & trésorier pour le travail accompli.

Sur la base de notre examen, les vérificateurs soussignés recommandent à l'Assemblée générale des délégué-e-s de l'USCAG d'approuver les comptes tels qu'ils sont présentés par le Secrétariat et de lui donner décharge.

Signé à Genève, le 04 février 2025.

Serge ANET - SEV

Jacques ROBERT - Unia



Union des syndicats du canton de Genève

Secrétariat: Terreaux-du-Temple 6, 1201 Genève - Tél. 022 731 87 07 - uscg.secretariat@asro1918.org

Rapport des vérificateurs - comptes 2006

Vérification opérée le jeudi 23 janvier 2025

Les vérificateurs Serge ANET (SEV) et Jacques ROBERT (UNIA) – cooptés par consultation des composantes USCG en décembre 2024 – soit les soussignés ont vérifié, conformément aux dispositions statutaires de l'USCG, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.

Après avoir relevé le montant des Capitaux propres de l'exercice précédent qui se montait à 40'153.95 CHF nous constatons qu'au 31 décembre 2006:

les liquidités chez PostFinance, celles auprès de la banque COOP et les titres totalisent 38'409.27 CHF ;

le compte de fortune s'établit à 40'513.95 CHF consécutivement à une perte de 571.47 CHF.

Nous disposons des pièces justificatives attestant de l'existence de cette fortune.

Le bilan et le compte d'exploitation concordent avec la comptabilité.

La comptabilité est régulièrement tenue, les pièces comptables ayant été vérifiées par sondage.

Nous remercions le secrétaire & trésorier pour le travail accompli.

Sur la base de notre examen, les vérificateurs soussignés recommandent à l'Assemblée générale des délégué-e-s de l'USCG d'approuver les comptes tels qu'ils sont présentés par le Secrétariat et de lui donner décharge.

Signé à Genève, le 04 février 2025.


Serge ANET - SEV


Jacques ROBERT - Unia



Union des syndicats du canton de Genève

Secrétariat: Terreaux-du-Temple 6, 1201 Genève - Tél. 022 731 87 07 - uscg.secretariat@asro1918.org

Rapport des vérificateurs - comptes 2007

Vérification opérée le jeudi 23 janvier 2025

Les vérificateurs Serge ANET (SEV) et Jacques ROBERT (UNIA) – cooptés par consultation des composantes USCAG en décembre 2024 – soit les soussignés ont vérifié, conformément aux dispositions statutaires de l'USCAG, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

Après avoir relevé le montant des Capitaux propres de l'exercice précédent qui se montait à 40'153.95 CHF nous constatons qu'au 31 décembre 2007:

les liquidités chez PostFinance, celles auprès de la banque COOP et les titres totalisent 38'978.27 CHF ;

le compte de fortune s'établit à 41'096.00 CHF consécutivement à un bénéfice de 582.95 CHF.

Nous disposons des pièces justificatives attestant de l'existence de cette fortune.

Par rapport à l'exercice 2006 la différence de fortune s'explique notamment par

1. encaissement/versement de l'USS à USCAG de cotisations 2006 de membres associés au niveau national.

Le bilan et le compte d'exploitation concordent avec la comptabilité.

La comptabilité est régulièrement tenue, les pièces comptables ayant été vérifiées par sondage.

Nous remercions le secrétaire & trésorier pour le travail accompli.

Sur la base de notre examen, les vérificateurs soussignés recommandent à l'Assemblée générale des délégué-e-s de l'USCAG d'approuver les comptes tels qu'ils sont présentés par le Secrétariat et de lui donner décharge.

Signé à Genève, le 04 février 2025.

Serge ANET - SEV

Jacques ROBERT - Unia



Rapport des vérificateurs - comptes 2008

Vérification opérée le jeudi 23 janvier 2025

Les vérificateurs Serge ANET (SEV) et Jacques ROBERT (UNIA) – cooptés par consultation des composantes USCAG en décembre 2024 – soit les soussignés ont vérifié, conformément aux dispositions statutaires de l'USCAG, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.

Après avoir relevé le montant des Capitaux propres de l'exercice précédent qui se montait à 41'096.90 CHF nous constatons qu'au 31 décembre 2008:

les liquidités chez PostFinance, celles auprès de la banque COOP et les titres totalisent 29'816.82 CHF ;

le compte de fortune s'établit à 42'117.70 CHF consécutivement à un bénéfice de 1020.80 CHF.

Nous disposons des pièces justificatives attestant de l'existence de cette fortune.

Par rapport à l'exercice 2007 la différence de fortune s'explique par notamment

1. encaissement/versement de l'USS à USCAG de 500.00 CHF de cotisations 2007 de membres associés au niveau national ;
2. encaissement/versement de l'Office des faillites de 500.00 CHF ;
3. encaissement de 41 CHF d'intérêts par la banque COOP.

Au cours de l'exercice le compte 87-18995-4 a été fermé et ses avoirs transférés au compte d'épargne 92-266644-4.

Le bilan et le compte d'exploitation concordent avec la comptabilité.

La comptabilité est régulièrement tenue, les pièces comptables ayant été vérifiées par sondage.

Nous remercions le secrétaire & trésorier pour le travail accompli.

Sur la base de notre examen, les vérificateurs soussignés recommandent à l'Assemblée générale des délégué-e-s de l'USCAG d'approuver les comptes tels qu'ils sont présentés par le Secrétariat et de lui donner décharge.

Signé à Genève, le 04 février 2025.

Serge ANET - SEV

Jacques ROBERT - Unia



Rapport des vérificateurs - comptes 2009

Vérification opérée le jeudi 23 janvier 2025

Les vérificateurs Serge ANET (SEV) et Jacques ROBERT (UNIA) – cooptés par consultation des composantes USCAG en décembre 2024 – soit les soussignés ont vérifié, conformément aux dispositions statutaires de l'USCAG, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

Après avoir relevé le montant des Capitaux propres de l'exercice précédent qui se montait à 42'117.70 CHF nous constatons qu'au 31 décembre 2009:

les liquidités chez PostFinance, celles auprès de la banque COOP et les titres totalisent 40'335.77 CHF ;

le compte de fortune s'établit à 42'718.55 CHF consécutivement à un bénéfice de 600.85 CHF.

Nous disposons des pièces justificatives attestant de l'existence de cette fortune.

Par rapport à l'exercice 2008 la différence de fortune s'explique par notamment

1. encaissement/versement de l'USS à USCAG de 421.50 CHF de cotisations 2007 de membres associés au niveau

Nous constatons que parfois le compte de l'USCAG avançait des sommes (5'000 ou 10'000 CHF) pour la CGAS, mais celles-ci furent toujours remboursées !

Le bilan et le compte d'exploitation concordent avec la comptabilité.

La comptabilité est régulièrement tenue, les pièces comptables ayant été vérifiées par sondage.

Nous remercions le secrétaire & trésorier pour le travail accompli.

Sur la base de notre examen, les vérificateurs soussignés recommandent à l'Assemblée générale des délégué-e-s de l'USCAG d'approuver les comptes tels qu'ils sont présentés par le Secrétariat et de lui donner décharge.

Signé à Genève, le 04 février 2025.

Serge ANET - SEV

Jacques ROBERT - Unia



Union des syndicats du canton de Genève

Secrétariat: Terreaux-du-Temple 6, 1201 Genève - Tél. 022 731 87 07 - uscg.secretariat@asro1918.org

Rapport des vérificateurs - comptes 2010

Vérification opérée le jeudi 23 janvier 2025

Les vérificateurs Serge ANET (SEV) et Jacques ROBERT (UNIA) – cooptés par consultation des composantes USCAG en décembre 2024 – soit les soussignés ont vérifié, conformément aux dispositions statutaires de l'USCAG, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010.

Après avoir relevé le montant des Capitaux propres de l'exercice précédent qui se montait à 42'718.55 CHF nous constatons qu'au 31 décembre 2010:

les liquidités chez PostFinance, celles auprès de la banque COOP et les titres totalisent 40'901.77 CHF ;

le compte de fortune s'établit à 43'368.55 CHF consécutivement à un bénéfice de 650.00 CHF.

Nous disposons des pièces justificatives attestant de l'existence de cette fortune.

Par rapport à l'exercice 2009 la différence de fortune s'explique par notamment

1. encaissement/versement de l'USS à USCAG de 433 CHF de cotisations 2007 de membres associés au niveau ;
2. encaissement d'intérêt de la banque COOP pour 156.00 CHF.

Le bilan et le compte d'exploitation concordent avec la comptabilité.

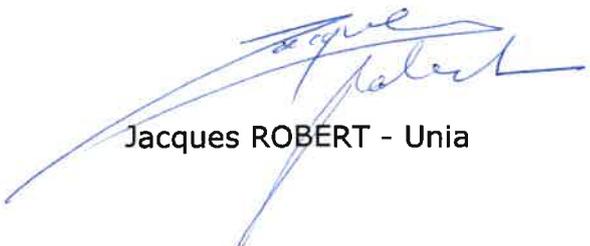
La comptabilité est régulièrement tenue, les pièces comptables ayant été vérifiées par sondage.

Nous remercions le secrétaire & trésorier pour le travail accompli.

Sur la base de notre examen, les vérificateurs soussignés recommandent à l'Assemblée générale des délégué-e-s de l'USCAG d'approuver les comptes tels qu'ils sont présentés par le Secrétariat et de lui donner décharge.

Signé à Genève, le 04 février 2025.


Serge ANET - SEV


Jacques ROBERT - Unia



Rapport des vérificateurs - comptes 2011

Vérification opérée le jeudi 23 janvier 2025

Les vérificateurs Serge ANET (SEV) et Jacques ROBERT (UNIA) – cooptés par consultation des composantes USCAG en décembre 2024 – soit les soussignés ont vérifié, conformément aux dispositions statutaires de l'USCAG, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011.

Après avoir relevé le montant des Capitaux propres de l'exercice précédent qui se montait à 43'368.55 CHF nous constatons qu'au 31 décembre 2011:

les liquidités chez PostFinance, celles auprès de la banque COOP et les titres totalisent 40'193.12 CHF ;

le compte de fortune s'établit à 42'789.15 CHF consécutivement à une perte de 579.40 CHF.

Nous disposons des pièces justificatives attestant de l'existence de cette fortune.

Par rapport à l'exercice 2010 la différence de fortune s'explique par notamment

1. versement de l'USCAG à CGAS de 1000.00 CHF pour contribuer l'achat d'un petit ordinateur portable pour le Secrétaire qui travaille aussi à domicile.

Nous avons constaté d'importants mouvements de fonds pour la CGAS, mais qui restent neutres au final en fin d'année.

Le compte USCAG fait à cette époque office de banque pour la CGAS.

Le bilan et le compte d'exploitation concordent avec la comptabilité.

La comptabilité est régulièrement tenue, les pièces comptables ayant été vérifiées par sondage.

Nous remercions le secrétaire & trésorier pour le travail accompli.

Sur la base de notre examen, les vérificateurs soussignés recommandent à l'Assemblée générale des délégué-e-s de l'USCAG d'approuver les comptes tels qu'ils sont présentés par le Secrétariat et de lui donner décharge.

Signé à Genève, le 04 février 2025.


Serge ANET - SEV


Jacques ROBERT - Unia



Union des syndicats du canton de Genève

Secrétariat: Terreaux-du-Temple 6, 1201 Genève - Tél. 022 731 87 07 - uscg.secretariat@asro1918.org

Rapport des vérificateurs - comptes 2012

Vérification opérée le jeudi 23 janvier 2025

Les vérificateurs Serge ANET (SEV) et Jacques ROBERT (UNIA) – cooptés par consultation des composantes USCAG en décembre 2024 – soit les soussignés ont vérifié, conformément aux dispositions statutaires de l'USCAG, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012.

Après avoir relevé le compte de fortune de l'exercice précédent qui se montait à 42'789.15 CHF nous constatons qu'au 31 décembre 2012:

les liquidités chez PostFinance, celles auprès de la banque COOP et les titres totalisent 40'680.22 CHF ;

le compte de fortune s'établit à 43'276.25 CHF consécutivement à un bénéfice de 487.10 CHF.

Nous disposons des pièces justificatives attestant de l'existence de cette fortune.

Par rapport à l'exercice 2011 la différence de fortune s'explique notamment par

1. encaissement/versement de l'USS à USCAG de cotisations 2011 de membres associés au niveau national.

Le bilan et le compte d'exploitation concordent avec la comptabilité.

La comptabilité est régulièrement tenue, les pièces comptables ayant été vérifiées par sondage.

Nous remercions le secrétaire & trésorier pour le travail accompli.

Sur la base de notre examen, les vérificateurs soussignés recommandent à l'Assemblée générale des délégué-e-s de l'USCAG d'approuver les comptes tels qu'ils sont présentés par le Secrétariat et de lui donner décharge.

Signé à Genève, le 04 février 2025.

Serge ANET - SEV

Jacques ROBERT - Unia



Rapport des vérificateurs - comptes 2013

Vérification opérée le jeudi 23 janvier 2025

Les vérificateurs Serge ANET (SEV) et Jacques ROBERT (UNIA) – cooptés par consultation des composantes USCAG en décembre 2024 – soit les soussignés ont vérifié, conformément aux dispositions statutaires de l'USCAG, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

Après avoir relevé le montant des Capitaux propres de l'exercice précédent qui se montait à 43'276.25 CHF nous constatons qu'au 31 décembre 2013:

les liquidités chez PostFinance, celles auprès de la banque COOP et les titres totalisent 35'407.72 CHF ;

un prêt à long terme de 5000 CHF est attesté par le compte 1440 des Actifs immobilisés ;

le compte de fortune s'établit à 43'003.75 CHF consécutivement à une perte de 272.50 CHF.

Nous disposons des pièces justificatives attestant de l'existence de cette fortune.

S'est produite au cours de cet exercice une dissolution des titres de 301.06 CHF puisque ceux-ci détenus auprès de la Coopérative de l'industrie du bois (CIB) et l'imprimerie Héliographia ont disparu avec elles.

Le bilan et le compte d'exploitation concordent avec la comptabilité.

La comptabilité est régulièrement tenue, les pièces comptables ayant été vérifiées par sondage.

Nous remercions le secrétaire & trésorier pour le travail accompli.

Sur la base de notre examen, les vérificateurs soussignés recommandent à l'Assemblée générale des délégué-e-s de l'USCAG d'approuver les comptes tels qu'ils sont présentés par le Secrétariat et de lui donner décharge.

Signé à Genève, le 04 février 2025.


Serge ANET - SEV


Jacques ROBERT - Unia



Union des syndicats du canton de Genève

Secrétariat: Terreaux-du-Temple 6, 1201 Genève - Tél. 022 731 87 07 - uscg.secretariat@asro1918.org

Rapport des vérificateurs - comptes 2014

Vérification opérée le jeudi 23 janvier 2025

Les vérificateurs Serge ANET (SEV) et Jacques ROBERT (UNIA) – cooptés par consultation des composantes USCAG en décembre 2024 – soit les soussignés ont vérifié, conformément aux dispositions statutaires de l'USCAG, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014.

Après avoir relevé le montant des Capitaux propres de l'exercice précédent qui se montait à 43'003.75 CHF nous constatons qu'au 31 décembre 2014:

les liquidités chez PostFinance, celles auprès de la banque COOP et les titres totalisent 35'386.27 CHF ;

un prêt à long terme de 5000 CHF est attesté par le compte 1440 des Actifs immobilisés ;

le compte de fortune s'établit à 42'982.30 CHF consécutivement à une perte de 21.45 CHF.

Nous disposons des pièces justificatives attestant de l'existence de cette fortune.

Le bilan et le compte d'exploitation concordent avec la comptabilité.

La comptabilité est régulièrement tenue, les pièces comptables ayant été vérifiées par sondage.

Nous remercions le secrétaire & trésorier pour le travail accompli.

Sur la base de notre examen, les vérificateurs soussignés recommandent à l'Assemblée générale des délégué-e-s de l'USCAG d'approuver les comptes tels qu'ils sont présentés par le Secrétariat et de lui donner décharge.

Signé à Genève, le 04 février 2025.


Serge ANET - SEV


Jacques ROBERT - Unia



Rapport des vérificateurs - comptes 2015

Vérification opérée le jeudi 23 janvier 2025

Les vérificateurs Serge ANET (SEV) et Jacques ROBERT (UNIA) – cooptés par consultation des composantes USCAG en décembre 2024 – soit les soussignés ont vérifié, conformément aux dispositions statutaires de l'USCAG, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015.

Après avoir relevé le montant des Capitaux propres de l'exercice précédent qui se montait à 42'982.30 CHF nous constatons qu'au 31 décembre 2015:

les liquidités chez PostFinance, celles auprès de la banque COOP totalisent 34'969.52 CHF ;

un prêt à long terme de 5000 CHF est attesté par le compte 1440 des Actifs immobilisés ;

le compte de fortune s'établit à 42'565.55 CHF consécutivement à une perte de 416.75 CHF.

Nous disposons des pièces justificatives attestant de l'existence de cette fortune.

Par rapport à l'exercice 2014 la différence de fortune s'explique notamment par

1. souscription à un abonnement Le Courrier pour 430.CHF.

Le bilan et le compte d'exploitation concordent avec la comptabilité.

La comptabilité est régulièrement tenue, les pièces comptables ayant été vérifiées par sondage.

Nous remercions le secrétaire & trésorier pour le travail accompli.

Sur la base de notre examen, les vérificateurs soussignés recommandent à l'Assemblée générale des délégué-e-s de l'USCAG d'approuver les comptes tels qu'ils sont présentés par le Secrétariat et de lui donner décharge.

Signé à Genève, le 04 février 2025.

Serge ANET - SEV

Jacques ROBERT - Unia



Rapport des vérificateurs - comptes 2016

Vérification opérée le jeudi 23 janvier 2025

Les vérificateurs Serge ANET (SEV) et Jacques ROBERT (UNIA) – cooptés par consultation des composantes USCG en décembre 2024 – soit les soussignés ont vérifié, conformément aux dispositions statutaires de l'USCG, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016.

Après avoir relevé le montant des Capitaux propres de l'exercice précédent qui se montait à 42'565.55 CHF nous constatons qu'au 31 décembre 2016:

les liquidités chez PostFinance, celles auprès de la banque COOP totalisent 39'938.32 CHF ;

le prêt à long terme de 5000 a été restitué ;

le compte de fortune s'établit à 42'534.35 CHF consécutivement à une perte de 31.20 CHF.

Nous disposons des pièces justificatives attestant de l'existence de cette fortune.

Le bilan et le compte d'exploitation concordent avec la comptabilité.

La comptabilité est régulièrement tenue, les pièces comptables ayant été vérifiées par sondage.

Nous remercions le secrétaire & trésorier pour le travail accompli.

Sur la base de notre examen, les vérificateurs soussignés recommandent à l'Assemblée générale des délégué-e-s de l'USCG d'approuver les comptes tels qu'ils sont présentés par le Secrétariat et de lui donner décharge.

Signé à Genève, le 04 février 2025.


Serge ANET - SEV


Jacques ROBERT - Unia



Rapport des vérificateurs - comptes 2017

Vérification opérée le mardi 4 février 2025

Les vérificateurs Serge ANET (SEV) et Jacques ROBERT (UNIA) – cooptés par consultation des composantes USCG en décembre 2024 – soit les soussignés ont vérifié, conformément aux dispositions statutaires de l'USCG, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017.

Après avoir relevé le montant des Capitaux propres de l'exercice précédent qui se montait à 42'594.35 CHF nous constatons qu'au 31 décembre 2017:

les liquidités chez PostFinance et celles auprès de la banque COOP totalisent 40'001.52 CHF ;

le compte de fortune s'établit à 42'597.55 CHF consécutivement à un bénéfice de 3.20 CHF.

Nous disposons des pièces justificatives attestant de l'existence de cette fortune.

Le bilan et le compte d'exploitation concordent avec la comptabilité.

La comptabilité est régulièrement tenue, les pièces comptables ayant été vérifiées par sondage.

Nous remercions le secrétaire & trésorier pour le travail accompli.

Sur la base de notre examen, les vérificateurs soussignés recommandent à l'Assemblée générale des délégué-e-s de l'USCG d'approuver les comptes tels qu'ils sont présentés par le Secrétariat et de lui donner décharge.

Signé à Genève, le 04 février 2025.

Serge ANET - SEV

Jacques ROBERT - Unia



Union des syndicats du canton de Genève

Secrétariat: Terreaux-du-Temple 6, 1201 Genève - Tél. 022 731 87 07 - uscg.secretariat@asro1918.org

Rapport des vérificateurs - comptes 2018

Vérification opérée le mardi 4 février 2025

Les vérificateurs Serge ANET (SEV) et Jacques ROBERT (UNIA) – cooptés par consultation des composantes USCAG en décembre 2024 – soit les soussignés ont vérifié, conformément aux dispositions statutaires de l'USCAG, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018.

Après avoir relevé le montant des Capitaux propres de l'exercice précédent qui se montait à 42'597.55 CHF nous constatons qu'au 31 décembre 2018:

les liquidités chez PostFinance et celles auprès de la banque COOP totalisent 41'102.37 CHF ;

cette année-là, dans la mesure où aucun suivi ne fut donné à la réunion du 30 mai 2012* avec notamment des représentant-e-s du CISAL (Conseil intersyndical de l'arc lémanique), le Trésorier - après consultation de la Présidente - opéra une incorporation dans les passifs de l'USCAG des avoirs du CISAL afin d'éviter que les frais de gestion prélevés par PostFinance sur son compte ne l'épuisent. Doté à son fondation en 1992 de plus de 3000 CHF, le reliquat de 1'181.65 CHF est mentionné à la position 2851 Fonds CISAL ;

le compte de fortune s'établit à 43'698.40 CHF consécutivement à une perte de 80.80 CHF.

Nous disposons des pièces justificatives attestant de l'existence de cette fortune.

Le bilan et le compte d'exploitation concordent avec la comptabilité.

La comptabilité est régulièrement tenue, les pièces comptables ayant été vérifiées par sondage.

Nous remercions le secrétaire & trésorier pour le travail accompli.

Sur la base de notre examen, les vérificateurs soussignés recommandent à l'Assemblée générale des délégué-e-s de l'USCAG d'approuver les comptes tels qu'ils sont présentés par le Secrétariat et de lui donner décharge.

Signé à Genève, le 04 février 2025.

Serge ANET - SEV

Jacques ROBERT - Unia

* <http://www.cgas.ch/SPIP/spip.php?article2140>



Rapport des vérificateurs - comptes 2019

Vérification opérée le mardi 4 février 2025

Les vérificateurs Serge ANET (SEV) et Jacques ROBERT (UNIA) – cooptés par consultation des composantes USCG en décembre 2024 – soit les soussignés ont vérifié, conformément aux dispositions statutaires de l'USCG, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019.

Après avoir relevé le montant des Capitaux propres de l'exercice précédent qui se montait à 43'698.40 CHF nous constatons qu'au 31 décembre 2019:

les liquidités chez PostFinance et celles auprès de la banque COOP totalisent 39'778.42 CHF ;

le compte de fortune s'établit à 42'374.45 CHF consécutivement à une perte de 1'323.95 CHF.

Nous disposons des pièces justificatives attestant de l'existence de cette fortune.

Par rapport à l'exercice 2018 la différence de fortune s'explique notamment par

1. une participation de 800 CHF à l'achat par le SSM d'un drapeau pour la grève des femmes du 14 juin, selon l'accord de Nicole MALCOTTI ;
2. diverses cotisations payées à CGAS pour AvenirSocial, SSPM et Kapers ;
3. la mise à perte d'une facture payée par erreur et restée non remboursée par ASRO pour un montant de 108.65 CHF.

Le bilan et le compte d'exploitation concordent avec la comptabilité.

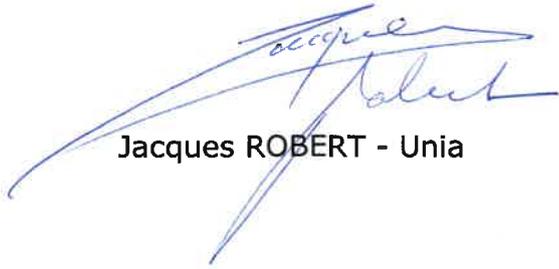
La comptabilité est régulièrement tenue, les pièces comptables ayant été vérifiées par sondage.

Nous remercions le secrétaire & trésorier pour le travail accompli.

Sur la base de notre examen, les vérificateurs soussignés recommandent à l'Assemblée générale des délégué-e-s de l'USCG d'approuver les comptes tels qu'ils sont présentés par le Secrétariat et de lui donner décharge.

Signé à Genève, le 04 février 2025.


Serge ANET - SEV


Jacques ROBERT - Unia



Rapport des vérificateurs - comptes 2020

Vérification opérée le mardi 4 février 2025

Les vérificateurs Serge ANET (SEV) et Jacques ROBERT (UNIA) – cooptés par consultation des composantes USCAG en décembre 2024 – soit les soussignés ont vérifié, conformément aux dispositions statutaires de l'USCAG, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020.

Après avoir relevé le montant des Capitaux propres de l'exercice précédent qui se montait à 42'374.45 CHF nous constatons qu'au 31 décembre 2020:

les liquidités chez PostFinance et celles auprès de la banque COOP totalisent 39'754.12 CHF ;

le compte de fortune s'établit à 42'350.15 CHF consécutivement à une perte de 24.30 CHF.

Nous disposons des pièces justificatives attestant de l'existence de cette fortune.

Par rapport à l'exercice 2019 la différence de fortune s'explique notamment par

1. Suppression du CCP au profit du compte «Epargne» à PostFinance ;
2. A partir de cette année, pour l'essentiel les mouvements sont des frais de gestion de PostFinance (12x 5.00 CHF) et les intérêts du compte à la banque CLER.

Le bilan et le compte d'exploitation concordent avec la comptabilité.

La comptabilité est régulièrement tenue, les pièces comptables ayant été vérifiées par sondage.

Nous remercions le secrétaire & trésorier pour le travail accompli.

Sur la base de notre examen, les vérificateurs soussignés recommandent à l'Assemblée générale des délégué-e-s de l'USCAG d'approuver les comptes tels qu'ils sont présentés par le Secrétariat et de lui donner décharge.

Signé à Genève, le 04 février 2025.

Serge ANET - SEV

Jacques ROBERT - Unia



Union des syndicats du canton de Genève

Secrétariat: Terreaux-du-Temple 6, 1201 Genève - Tél. 022 731 87 07 - uscg.secretariat@asro1918.org

Rapport des vérificateurs - comptes 2021

Vérification opérée le mardi 4 février 2025

Les vérificateurs Serge ANET (SEV) et Jacques ROBERT (UNIA) – cooptés par consultation des composantes USCG en décembre 2024 – soit les soussignés ont vérifié, conformément aux dispositions statutaires de l'USCG, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021.

Après avoir relevé le montant des Capitaux propres de l'exercice précédent qui se montait à 42'350.15 CHF nous constatons qu'au 31 décembre 2021:

les liquidités chez PostFinance et celles auprès de la banque COOP totalisent 39'754.12 CHF ;

le compte de fortune s'établit à 42'325.15 CHF consécutivement à une perte de 25.00 CHF.

Nous disposons des pièces justificatives attestant de l'existence de cette fortune.

Nous constatons que

1. le compte d'épargne est remplacé par un compte ordinaire consécutivement à la décision de PostFinance de supprimer la prestation du premier ;
2. de fréquents prêts à l'ASRO, toujours remboursés;
3. les frais de gestions du compte postal sont facturés 25 CHF.

Le bilan et le compte d'exploitation concordent avec la comptabilité.

La comptabilité est régulièrement tenue, les pièces comptables ayant été vérifiées par sondage.

Nous remercions le secrétaire & trésorier pour le travail accompli.

Sur la base de notre examen, les vérificateurs soussignés recommandent à l'Assemblée générale des délégué-e-s de l'USCG d'approuver les comptes tels qu'ils sont présentés par le Secrétariat et de lui donner décharge.

Signé à Genève, le 04 février 2025.

Serge ANET - SEV

Jacques ROBERT - Unia



Rapport des vérificateurs - comptes 2022

Vérification opérée le mardi 4 février 2025

Les vérificateurs Serge ANET (SEV) et Jacques ROBERT (UNIA) – cooptés par consultation des composantes USCAG en décembre 2024 – soit les soussignés ont vérifié, conformément aux dispositions statutaires de l'USCAG, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022.

Après avoir relevé le montant des Capitaux propres de l'exercice précédent qui se montait à 42'325.15 CHF nous constatons qu'au 31 décembre 2022:

les liquidités chez PostFinance et celles auprès de la banque COOP totalisent 34'670.52 CHF ;

le compte de fortune s'établit à 42'266.55 CHF consécutivement à une perte de 58.60 CHF.

Nous disposons des pièces justificatives attestant de l'existence de cette fortune.

Nous relevons des frais postaux et des intérêts bancaires créditeurs !

Le bilan et le compte d'exploitation concordent avec la comptabilité.

La comptabilité est régulièrement tenue, les pièces comptables ayant été vérifiées par sondage.

Nous remercions le secrétaire & trésorier pour le travail accompli.

Sur la base de notre examen, les vérificateurs soussignés recommandent à l'Assemblée générale des délégué-e-s de l'USCAG d'approuver les comptes tels qu'ils sont présentés par le Secrétariat et de lui donner décharge.

Signé à Genève, le 04 février 2025.

Serge ANET - SEV

Jacques ROBERT - Unia



Union des syndicats du canton de Genève

Secrétariat: Terreaux-du-Temple 6, 1201 Genève - Tél. 022 731 87 07 - uscg.secretariat@asro1918.org

Rapport des vérificateurs - comptes 2023

Vérification opérée le mardi 4 février 2025

Les vérificateurs Serge ANET (SEV) et Jacques ROBERT (UNIA) – cooptés par consultation des composantes USCAG en décembre 2024 – soit les soussignés ont vérifié, conformément aux dispositions statutaires de l'USCAG, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023.

Après avoir relevé le montant des Capitaux propres de l'exercice précédent qui se montait à 42'266.55 CHF nous constatons qu'au 31 décembre 2023:

les liquidités chez PostFinance et celles auprès de la banque COOP totalisent 34'625.27 CHF ;

le compte de fortune s'établit à 42'221.30 CHF consécutivement à une perte de 45.25 CHF.

Nous disposons des pièces justificatives attestant de l'existence de cette fortune.

Le bilan et le compte d'exploitation concordent avec la comptabilité.

La comptabilité est régulièrement tenue, les pièces comptables ayant été vérifiées par sondage.

Nous remercions le secrétaire & trésorier pour le travail accompli.

Sur la base de notre examen, les vérificateurs soussignés recommandent à l'Assemblée générale des délégué-e-s de l'USCAG d'approuver les comptes tels qu'ils sont présentés par le Secrétariat et de lui donner décharge.

Signé à Genève, le 04 février 2025.

Serge ANET - SEV

Jacques ROBERT - Unia



Union des syndicats du canton de Genève

Secrétariat: Terreaux-du-Temple 6, 1201 Genève - Tél. 022 731 87 07 - uscg.secretariat@asro1918.org

Rapport des vérificateurs - comptes 2024

Vérification opérée le mardi 4 février 2025

Les vérificateurs Serge ANET (SEV) et Jacques ROBERT (UNIA) – cooptés par consultation des composantes USCG en décembre 2024 – soit les soussignés ont vérifié, conformément aux dispositions statutaires de l'USCG, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024.

Après avoir relevé le montant des Capitaux propres de l'exercice précédent qui se montait à 42'221.30 CHF nous constatons qu'au 31 décembre 2024:

les liquidités chez PostFinance et celles auprès de la banque COOP totalisent 39'584.07 CHF ;

le compte de fortune s'établit à 42'180.10 CHF consécutivement à une perte de 41.20 CHF.

Nous disposons des pièces justificatives attestant de l'existence de cette fortune.

Le bilan et le compte d'exploitation concordent avec la comptabilité.

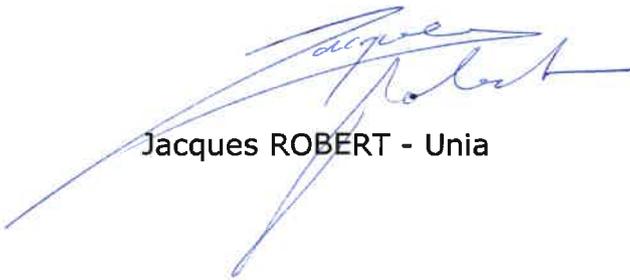
La comptabilité est régulièrement tenue, les pièces comptables ayant été vérifiées par sondage.

Nous remercions le secrétaire & trésorier pour le travail accompli.

Sur la base de notre examen, les vérificateurs soussignés recommandent à l'Assemblée générale des délégué-e-s de l'USCG d'approuver les comptes tels qu'ils sont présentés par le Secrétariat et de lui donner décharge.

Signé à Genève, le 04 février 2025.


Serge ANET - SEV


Jacques ROBERT - Unia